Lignes directrices

Gouvernance Démocratique en Afrique

La Technologie civique et l'Architecture de gouvernance africaine

22 Décembre 2021

Union Africaine

coopération allemande DEUTSCHE ZUSAMMENARBEIT

Mise en œuvre par giz

Cofinancé par l'Union européenne

Table des matières

Présentation générale **3**

Contexte **3**

Priorités de cet appel à projets **5**

Champ d'application **8**

Ensemble du soutien **8**

Procédures de candidature et de sélection **9**

6.1. Calendrier indicatif 9

6.2. Déclarations d'intérêt 9

6.3. Examen préalable, évaluation initiale et présélection 10

6.4. Évaluation finale, vérification diligente et décision d'attribution 10

6.5. Négociation, finalisation et contractualisation. 11

Critères d'éligibilité **12**

7.1. Bénéficiaires 12

7.2. Portée géographique 13

7.3. Coûts 13

Pour plus d'informations **14**

1. Présentation générale

Ces lignes directrices fournissent une vue d'ensemble de l'appel à projets (ci-après "l'appel à projets") lancé par le **Charter Project Africa**, en partenariat avec le **Fonds Civic Tech de l'Union africaine**. L'objectif principal de ce document est de permettre aux candidats potentiels de comprendre le contexte de l'appel à projet, son champ d'application, ses priorités, son dispositif de soutien, le processus de candidature et de sélection ainsi que les critères d'éligibilité. Cela permettra aux candidats potentiels de rédiger des propositions solides qui correspondent aux objectifs de l'appel à projets.

2. Contexte

Le **Charter Project Africa** est un projet panafricain axé sur les engagements contenus dans la Charte africaine de la démocratie, les élections et la gouvernance (ACDEG) - le principal document de politique de l'Union africaine visant à faire progresser la gouvernance démocratique dans les États membres de l'Union africaine.

Le projet encourage l'utilisation de la technologie civique pour amplifier la voix des citoyens. Pour ce faire, il fournit des ressources financières, par le biais de subventions, ainsi que des ressources techniques, par le biais du savoir-faire, aux initiatives civiques en faveur de la démocratie, en particulier celles menées par des groupes sous-représentés. Ce soutien est apporté dans onze États membres de l'Union africaine - Bénin, Botswana, Cabo Verde, Éthiopie, Kenya, Nigeria, Sénégal, Afrique du Sud, Soudan, Tanzanie et Zambie - ainsi qu'au niveau régional et continental.

Le projet ouvre également des espaces de collaboration entre les citoyens, les initiatives civiques et les décideurs de l'Union africaine, aux niveaux national, régional et continental - en mettant l'accent sur les formats numériques. Une attention particulière est accordée au rôle et au mandat de l'Architecture africaine de gouvernance (AGA). En outre, le rôle de la CADEG dans la réalisation de changements positifs dans les États membres de l'Union africaine est suivi, analysé et promu. La présence d'un secrétariat spécialisé à Addis Abeba permet de renforcer les liens entre la société civile panafricaine et les décideurs de l'Union africaine.

Le projet est mis en œuvre par un consortium de six organisations africaines et européennes :

AfricTivistes est une union panafricaine de blogueurs et de web-activistes à travers le continent. Elle promeut les valeurs démocratiques, les droits de l'homme et la bonne gouvernance à travers les médias numériques. Dans le cadre du projet, elle assume un rôle majeur dans les activités de technologie civique et d'engagement numérique.

Code for Africa (CfA) est la plus grande fédération de laboratoires de journalisme de données et de technologie civique du continent, avec une présence dans toute l'Afrique. Dans le cadre de ce projet, elle met à profit son expertise dans les projets de démocratie numérique ainsi que ses boîtes à outils numériques existantes et soutiendra les bénéficiaires dans la mise en œuvre de leurs initiatives.

Democracy Works Foundation (DWF) est une organisation régionale de soutien à la démocratie, avec plusieurs représentations en Afrique australe. Dans le cadre du projet, elle coordonne les activités de dialogue et de plaidoyer au niveau régional et soutient les bénéficiaires de subventions dans la région.

L'Institut Gorée est une organisation panafricaine située sur l'île de Gorée à Dakar, au Sénégal, qui soutient la paix et la démocratie en Afrique depuis 1992. Dans le cadre de ce projet, elle coordonne les activités de dialogue et de plaidoyer au niveau régional et soutient les bénéficiaires de subventions dans la région.

European Centre for Development Policy Management est un groupe de réflexion indépendant de premier plan sur la coopération internationale. Il mène depuis longtemps des travaux de recherche sur les initiatives de gouvernance régionale et continentale en Afrique. Dans ce projet, ECDPM assume la responsabilité principale de l'analyse politique et du développement de la stratégie.

European Partnership for Democracy (EPD) est un réseau pan-continental d'organisations européennes de soutien à la démocratie, basé à Bruxelles, en Belgique. Il soutient les initiatives démocratiques dans le monde entier. Dans ce projet, elle est principalement responsable de l'engagement vis-à-vis de l'AGA et agit en tant que chef de file du consortium.

Le **Fonds Civic Tech de l'Union africaine** est une initiative panafricaine conçue pour contribuer à la réalisation des objectifs ambitieux contenus dans les politiques de l'Union africaine (Agenda 2063 et Stratégie de transformation numérique pour l'Afrique, 2020-2030). Il répond à la nécessité de faire avancer une participation citoyenne significative dans les espaces de gouvernance par l'utilisation innovante des données et des technologies numériques pour relever les défis de la gouvernance et du développement, tout en reconnaissant l'importance centrale de la jeunesse africaine pour façonner l'avenir du continent.

Pour ce faire, le Fonds Civic Tech de l'Union africaine soutient les initiatives, en particulier celles menées par les jeunes ou pertinentes pour eux, qui renforcent l'engagement des citoyens par l'utilisation innovante des données et des technologies numériques, ou, en d'autres termes, qui peuvent soutenir des solutions technologiques civiques ciblées. L'objectif est de faire valoir des modèles efficaces de participation citoyenne, de soutenir le caractère évolutif des initiatives et d'influencer les politiques afin de soutenir les initiatives de technologie civique pouvant être reproduites et/ou mises à l'échelle et les actions transformatrices menées par les citoyens sur l'ensemble du continent africain. Le Fonds Civic Tech de l'Union africaine comporte un programme d'accélération virtuel organisé par AfriLabs.

Le Fonds Civic Tech de l'Union africaine est hébergé par l'Union africaine, géré par EPD et soutenu financièrement par la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ).

3. Priorités de cet appel à projets

La vision énoncée par l'Union africaine est la suivante : "Une Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique sur la scène mondiale". Cette vision suggère une aspiration collective à la bonne gouvernance, ancrée sur les piliers essentiels que sont la démocratie, le respect des droits de l'homme, la justice et l'État de droit. Ces principes ont été affirmés comme des valeurs africaines partagées par l'adoption de la CADEG et d'autres documents politiques connexes. Au-delà de la proclamation des valeurs africaines partagées, il a également été reconnu que ces valeurs ne peuvent véritablement se concrétiser que si le continent adopte un cadre de gouvernance transformateur qui met l'accent sur la participation publique et qui centre l'élaboration des politiques. sur les besoins des populations.

C'est dans ce contexte que l'Architecture africaine de gouvernance (AGA) a été créée. L'AGA est définie comme "une plateforme de dialogue entre les différentes parties prenantes qui sont mandatées pour promouvoir la bonne gouvernance et renforcer la démocratie en Afrique, en plus de traduire les objectifs des déclarations juridiques et politiques dans les valeurs partagées de l'UA". Essentiellement, l'AGA est une plateforme qui rassemble des acteurs étatiques et non étatiques en vue de créer des synergies dans les efforts de promotion de la bonne gouvernance et de renforcement de la démocratie en Afrique.

L'AGA rassemble les organes, les départements et les communautés économiques régionales (CER) de l'UA, tout en invitant les acteurs non étatiques, tels que le secteur privé, les partenaires de développement, la société civile et la diaspora, à s'engager et à apporter leur contribution. L'AGA a été une plateforme essentielle pour faciliter les dialogues thématiques entre ces parties prenantes et pour élargir les espaces de contribution des groupes précédemment marginalisés, tels que les jeunes et les femmes, en ce qui concerne l'élaboration de politiques régionales sur la démocratie et la gouvernance. C'est pour cette raison qu'une relation dynamique et pérenne entre la société civile et l'AGA reste un élément important pour garantir la réalisation d'une Afrique dirigée par les populations.

Par le biais de l'AGA, la société civile peut contribuer à l'élaboration des politiques en matière de gouvernance démocratique en participant aux dialogues organisés par les organes de l'UA ou en créant ses propres espaces de dialogue et en invitant les responsables politiques ou les chargés de mission à y participer. La société civile est également un partenaire précieux pour la diffusion des instruments normatifs pertinents tels que la CADEG et pour aider le public à comprendre comment ils s'appliquent dans leur vie quotidienne. La société civile joue également un rôle essentiel dans le processus de suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de renforcement de la démocratie et de la bonne gouvernance, grâce aux

travaux de recherche et aux engagements qu'elle prend avec le public au niveau le plus local. La société civile joue également un rôle central dans la recherche de recours pour les victimes en cas de violation des droits et des libertés fondamentales par l'État ou des acteurs privés. Ces recours comprennent des propositions de réforme juridique et politique ainsi que des demandes d'intervention auprès des institutions investies d'un mandat de surveillance.

Cet appel à projets a pour objectif de soutenir la société civile dans ces efforts. Plus précisément, il permettra le déploiement de technologies civiques pour renforcer la gouvernance démocratique, en structurant leurs interventions de manière à favoriser leur propre engagement et/ou celui des citoyens avec les membres de la plateforme de l'AGA.

Les candidats doivent proposer des idées qui...

- ...abordent les problèmes de gouvernance démocratique (au niveau national ou plurinational) avec pour objectif principal d'alimenter les processus relatifs aux politiques et à la programmation d'au moins un des membres de la plateforme de l'AGA ; ou
- ...se concentrent principalement sur au moins un membre de la plateforme de l'AGA et favorisent une participation renforcée des citoyens et/ou une collaboration avec des initiatives civiques.

Les domaines suivants de la gouvernance démocratique sont à prendre en considération :

- Participation à la vie publique et au débat public ;
- Cycles électoraux et élections ;
- État de droit et transferts de pouvoir ordonnés entre gouvernements ;
- Culture démocratique et pluralisme politique ;
- Gouvernance réactive, transparente et responsable.

Les membres suivants de la plate-forme de l'AGA sont à prendre en considération :

- Organes de l'Union africaine
    - Conseil de paix et de sécurité de l'UA
    - Comité des représentants permanents
    - Commission de l'UA (y compris l'Unité de soutien à la démocratie et aux élections)
    - Cour africaine des droits de l'homme et des peuples
    - Commission africaine des droits de l'homme et des peuples
    - Parlement panafricain
    - Comités techniques spécialisés de l'UA
    - Mécanisme africain d'évaluation par les pairs
    - Conseil économique, social et culturel
    - Conseil consultatif de l'UA sur la corruption
    - Comité africain sur les droits et le bien-être de l'enfant

    - Commission du droit international de l'Union africaine
    - Agence de planification et de coordination du NEPAD
- Communautés économiques régionales (CER)
    - Communauté d'Afrique de l'Est (CAE)
    - Union du Maghreb arabe (UMA)
    - Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA)
    - Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD)
    - Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC)
    - Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD)
- Secrétariat de l'AGA

Par exemple, les initiatives peuvent donc proposer de tirer parti de la technologie civique afin de…

…engager les citoyens et les initiatives civiques dans le dialogue et l'échange et apporter des preuves au processus politique de l'Union africaine concernant la gouvernance démocratique, par exemple le Rapport sur la gouvernance en Afrique ;

…permettre aux citoyens et aux initiatives civiques d'utiliser les outils de l'Union africaine, par exemple les récents manuels de l'Union africaine sur la participation des jeunes aux processus politiques et électoraux en Afrique ;

…permettre aux citoyens de faire entendre leur voix au niveau régional et continental sur les principaux problèmes de gouvernance démocratique dans leurs circonscriptions, par exemple en encourageant la participation à des conseils numériques, des forums, etc ;

… rendre les citoyens plus à même de comprendre et d'interagir dans les processus de prise de décision politique relatifs à la gouvernance démocratique au niveau de l'Union africaine ;

… favoriser le journalisme citoyen dans le cadre du suivi des performances de la gouvernance et de la promotion de la réactivité, de la transparence et de la responsabilité, par exemple en recherchant, ouvrant et analysant les données publiques ;

Il ne s'agit que d'exemples. Les bénéficiaires potentiels sont libres de suggérer les interventions de leur choix, pour autant qu'elles correspondent aux priorités énoncées ci-dessus.

Des éléments particuliers de valeur ajoutée sont…

- …un accent résolu sur la **participation des jeunes** ;
- …un accent clair sur **l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes** ;

- …une **approche panafricaine** avérée.

4. Champ d’application

Le budget global disponible dans le cadre de cet appel est de **128 000 EUR**. Ce montant sera attribué à quatre initiatives, qui pourront recevoir jusqu'à **32 000 EUR** chacune. Les propositions gagnantes seront soutenues pendant une période de mise en œuvre d'**environ sept mois** (à confirmer au moment de la signature du contrat). Le bénéficiaire conclura un contrat de subvention avec EPD.

En raison de la taille modérée de l'aide financière disponible pour chaque bénéficiaire, l'appel accordera une attention particulière au **renforcement,** à **l'adaptation ou la duplication** d'initiatives civic tech préexistantes - si elles sont conformes à l'une des priorités décrites ci-dessous. Le soutien financier peut également être utilisé pour financer le déploiement de technologies civiques en partenariat étroit avec un groupe de citoyens ou une organisation de la société civile qui ne dispose pas de l'expertise nécessaire pour le faire seul. Bien que le **développement initial d'idées originales** puisse également bénéficier d'un financement, ces propositions, comme toutes les autres, doivent démontrer leur faisabilité et leurs chances de succès dans les limites des plafonds budgétaires spécifiés ci-dessus.

5. Ensemble du soutien

Outre un soutien financier, le Fonds fournira aux initiatives sélectionnées un soutien technique supplémentaire en fonction de leurs besoins identifiés.

En tout, le dispositif de soutien apporté se présente comme suit:

1. **Soutien financier**
    - Jusqu’à 32 000 EUR par initiatives
2. **Soutien technique**
    - Fourniture d'une expertise technique intégrée grâce à l'engagement de spécialistes des technologies civiques.
3. **Soutien thématique**
    - Fourniture d'une expertise thématique sur le soutien à la démocratie, la gouvernance de l'Union africaine et l'élaboration de politiques continentales.
4. **Soutien en matière de marketing, de communication et de mise en valeur**

- Facilitation d'accès aux décideurs au niveau de l'Union africaine ainsi qu'à la communauté internationale de développement.

5. **Apprentissage par les pairs et mise en réseau**
   - Facilitation des échanges entre les bénéficiaires et d'autres membres d'écosystèmes civic tech connexes.

6. Procédures de candidature et de sélection

Le processus de sélection se déroule en **deux étapes** : la soumission d'une **déclaration d'intérêt** et, une fois que les déclarations d'intérêt reçues ont été examinées et évaluées, la soumission de la **proposition complète** par les candidats présélectionnés.

Les paragraphes suivants donnent un aperçu du processus de candidature et de sélection, depuis la publication des lignes directrices jusqu'au début de la mise en œuvre.

6.1. Calendrier indicatif

Publication des lignes directives	**22 Décembre 2021**
Date limite de soumission des déclarations d'intérêt	**23 Janvier 2022**
Annonce des candidatures présélectionnées	**4 Février 2022**
Date limite de soumission des propositions complètes	**27 Février 2022**
Négociation, finalisation et attribution	**Mars 2022**
Mise en oeuvre	**Avril - Octobre 2022**

6.2. Déclarations d'intérêt

La période de candidature est ouverte immédiatement et se terminera le **dimanche 23 janvier 2022 à 23h59 (heure d'Afrique de l'Est)**. Cela signifie que les candidats

potentiels auront une période d'environ 4 semaines pour préparer et soumettre leurs notes conceptuelles.

Le formulaire de demande en ligne est disponible à l'adresse https://civictechfund.africa/apply-for-support/aga. Seules les notes conceptuelles soumises via le formulaire de demande en ligne seront prises en compte.

Lors de la soumission de la note conceptuelle, les candidats recevront une confirmation de la réception de leur note conceptuelle. Si cette confirmation n'est pas reçue, veuillez prendre contact avec info@civictechfund.africa en mentionnant le nom du présent appel à projets.

6.3. Examen préalable, évaluation initiale et présélection

Toutes les déclarations d'intérêt feront l'objet d'une vérification administrative visant à établir si les informations requises par le formulaire de candidature en ligne ont été fournies. En outre, les candidatures seront évaluées en fonction des critères d'éligibilité (voir section 7 ci-dessous).

Après avoir passé ce contrôle administratif, les candidatures feront l'objet d'une première évaluation. À ce stade, les trois critères d'évaluation suivants seront évalués :

- La pertinence par rapport aux priorités (telles que décrites dans les présentes lignes directrices) ;
- La viabilité technique de l'initiative civic tech proposée ;
- L'expérience et la capacité opérationnelle de l'organisation chargée de la mise en œuvre.

Sur la base de cette évaluation initiale, les déclarations d'intérêt seront présélectionnées. Tous les candidats recevront une réponse officielle sur la suite donnée à leur manifestation d'intérêt d'ici au **lundi 7 février 2022**. Cependant, un retour d'information individuel sur les raisons pour lesquelles les déclarations d'intérêt n'ont pas été retenues ne peut être fourni en raison des implications en termes de ressources.

6.4. Évaluation finale, vérification diligente et décision d'attribution

Les candidats présélectionnés seront invités à élaborer une proposition complète à transmettre au plus tard le **dimanche 27 février 2022, 23h59 (heure d'Afrique de l'Est).** En même temps que la demande complète, un certain nombre de documents supplémentaires seront demandés aux candidats, notamment un budget détaillé et

un cadre de suivi, évaluation et apprentissage (MEL). **Des instructions spécifiques et des modèles seront envoyés par e-mail aux candidats présélectionnés.**

En plus des trois critères d'évaluation mentionnés ci-dessus (pertinence, viabilité technique, expérience et capacité opérationnelle), les quatre critères suivants seront également évalués pour les propositions complètes :

- Les éléments de valeur ajoutée (tels que décrits dans les présentes lignes directrices) ;
- L'impact attendu sur les groupes cibles proposés ;
- La durabilité ;
- Le rapport coût-efficacité.

L'évaluation des propositions complètes sera menée par l'Unité de gestion de projet (UGP) du Charter Project Africa, composée de représentants des membres du Consortium.

À ce stade, un processus de vérification diligente sera mené : les candidats seront invités à fournir des documents financiers supplémentaires, tels que le plan d'affaires organisationnel le plus récent, les états financiers annuels audités et les états financiers récents, y compris les indicateurs de performance organisationnels, s'ils sont disponibles.

Sur cette base, les propositions les plus solides seront identifiées et soumises à l'approbation du Comité de pilotage du Charter Project Africa et du Comité de sélection du Fonds Civic Tech de l'Union africaine.

Cependant, un retour d'information individuel sur les raisons pour lesquelles les propositions n'ont pas été retenues ne peut être fourni en raison des implications en termes de ressources.

6.5. Négociation, finalisation et contractualisation.

Le personnel compétent de EPD (ci-après "l'équipe de gestion") s'entretiendra avec les candidats sélectionnés et formulera des commentaires et des demandes concernant l'initiative proposée. Un certain nombre de documents supplémentaires peuvent devoir être remplis par le candidat. Une fois que tous les commentaires auront été pris en compte et que les informations et documents supplémentaires auront été fournis, une convention de subvention sera signée entre chaque candidat et l'équipe de gestion.

7. Critères d’éligibilité

Les candidats potentiels doivent prêter une attention particulière aux critères d'éligibilité suivants qui déterminent s'ils peuvent être pris en considération.

7.1. Bénéficiaires

L'appel se concentrera sur la fourniture d'un soutien aux organisations à but lucratif et non lucratif (par exemple, les entreprises sociales) agissant dans l'espace civique et l'écosystème des technologies civiques.

En résumé, les critères d'éligibilité suivants s'appliquent aux bénéficiaires :

- L'organisation doit être une entité légale ;
- L'organisation doit être non gouvernementale, indépendante du gouvernement local, régional et central, des partis politiques et des institutions religieuses ;
- L'organisation peut être une organisation sans but lucratif ou une organisation à but lucratif, mais doit - dans les deux cas - être fortement engagée dans la promotion de la participation civique.
- L'organisation doit être enregistrée dans un État membre de l'Union africaine ;
- L'organisation doit être en mesure de signer une convention de subvention ;
- L'organisation ne doit pas être en faillite, ni en cours de liquidation ou dont les affaires sont gérées par les tribunaux ;
- L'organisation ne doit pas avoir reçu d'avis défavorable de la part de ses propres auditeurs ou des auditeurs de ses bailleurs de fonds ;
- L'organisation doit avoir mis en place des politiques et/ou des pratiques garantissant une gestion éthique des informations personnelles nominatives ;
- L'organisation ne doit pas avoir fait l'objet d'un jugement pour fraude, corruption, implication dans une organisation criminelle ou toute autre activité illégale.

En outre, les bénéficiaires de l'appel doivent adhérer à plusieurs (mais pas nécessairement tous) des principes généraux suivants :

- L'activité de l'organisation est positionnée de manière à favoriser l'innovation, la croissance durable et/ou le changement à grande échelle des politiques, des comportements et des systèmes ;

- L'organisation a une approche qui adopte fondamentalement un équilibre durable pour résoudre les problèmes sociaux et/ou économiques ;
- L'organisation a mis en place des partenariats locaux, régionaux et/ou nationaux pour optimiser son modèle et exécuter sa mission à plus grande échelle ;
- L'organisation a la capacité de se développer en termes de capacité à gérer des ressources supplémentaires et le travail associé à l'expansion ;
- L'organisation peut déjà montrer des preuves de l'impact de son travail et peut indiquer comment des ressources supplémentaires augmenteront son impact ;
- L'organisation peut démontrer comment l'intervention soutenue par l'appel à projets sera pérennisée.

7.2. Portée géographique

Les activités peuvent avoir une portée nationale ou transnationale. Les activités peuvent donc être mises en œuvre dans un ou plusieurs États membres de l'Union africaine.

7.3. Coûts

Les bénéficiaires seront invités à soumettre un budget avec les coûts nécessaires pour atteindre les résultats convenus. Ces types de coûts éligibles sont les suivants :

- Frais de personnel et honoraires d'experts ;
- Frais de voyage et de séjour ;
- Coûts d'achat d'équipements et/ou de logiciels ;
- Coûts des consommables ;
- Coûts des contrats de services et de fournitures ;

Les coûts inéligibles sont les suivants:

- Dettes et frais de service ;
- Provisions pour pertes, dettes ou engagements futurs potentiels ;
- Achats de terrains ou de bâtiments ;
- Pertes liées à la conversion monétaire.

8. Pour plus d’informations

Pour toute autre question, n'hésitez pas à écrire un courriel à info@civictechfund.africa, en mentionnant le nom de ce présent appel à projets.